

FINANCEMENT EUROPEEN DEDIE AUX PME « *IDEAS POWERED FOR BUSINESS* »

La Commission européenne (CE) et l'Office de la propriété intellectuelle de l'UE (OPICE) lancent un financement spécial de 20 millions d'euros destiné aux PME. Le financement *Ideas Powered for Business* a pour but d'aider les PME à développer leur stratégie en matière de propriété intellectuelle et de protéger leurs droits.

DESCRIPTION DU FINANCEMENT

Ce financement vise à soutenir les PME européennes dans le développement de leur stratégie en matière de propriété intellectuelle et les coûts qui y sont liés. Il prend la forme d'un remboursement **jusqu'à 1 500 euros par PME** pouvant couvrir une partie des coûts de deux services :

- 1) **Un pré-diagnostic de la propriété intellectuelle de l'entreprise**, réalisé par des auditeurs spécialisés dans ce domaine (soit 75% du coût du service) ;
- 2) **Les frais de dépôt de marques, dessins ou modèles**, si l'entreprise envisage d'enregistrer une marque à l'échelle européenne, nationale ou régionale (soit 50% du coût du service).

Il est possible de souscrire à l'un des deux services ou à une combinaison des deux.

Il est également possible de souscrire pour un service lors d'une première période d'inscription, puis au second lors d'une autre période (voir les créneaux d'inscription plus bas).

QUI EST CONCERNE ?

- Toutes les entreprises correspondant à la définition de PME de l'UE et appartenant à l'un des 27 Etats membres.
- Toutes les PME qui souhaitent développer leur stratégie de propriété intellectuelle, protéger leurs droits que ce soit à l'échelle régionale, nationale ou européenne.

MODE DE FONCTIONNEMENT

5 périodes d'inscription sont ouvertes au cours de l'année 2021 pour faire une demande de financement pour les services mentionnés :

- Du 11 au 31 janvier 2021
- Du 1^{er} au 31 mars 2021
- Du 1^{er} mai au 31 mai 2021
- Du 1^{er} juillet au 31 juillet 2021
- Du 1^{er} septembre au 30 septembre 2021

Une vérification de l'éligibilité de la candidature peut être faite via « la liste de vérification à l'intention des demandeurs ». Si tous les critères sont remplis, les candidats peuvent compléter le formulaire de demande : <https://euipo.europa.eu/cosme/fr>.

Une fois les services fournis, les bénéficiaires soumettent une demande de paiement électronique. **Les remboursements sont effectués dans un délai d'un mois.**

LIENS UTILES

Appel à proposition : https://euipo.europa.eu/ohimportal/fr/grants-sme-fund#step_1

Portail d'information et d'inscription : <https://euipo.europa.eu/ohimportal/fr/online-services/sme-fund>

Portail de la plateforme Ideas Powered for Business : <https://euipo.europa.eu/ohimportal/fr/online-services/ideas-powered-for-business>